

# LES MATÉRIAUX, MOYEN DE PAIEMENT DES TRAVAUX

PHILIPPE BERNARDI<sup>1</sup>

S'agissant des matériaux de construction, le schéma qui a longtemps dominé l'approche des historiens est celui d'une fourniture assurée soit directement par le commanditaire, soit par l'achat ou la commande à un producteur indépendant. Avec la mise en évidence de l'ampleur de la récupération sur les chantiers médiévaux et modernes, ce modèle s'est en partie fissuré ou nuancé; nous engageant à ne considérer la production que comme une des sources possibles d'approvisionnement des bâtisseurs<sup>2</sup>. Un marché de l'occasion ou du reste s'est ainsi fait jour à côté de celui du neuf, donnant une image plus subtile des modes possibles de fournitures des pierres, des bois, des tuiles ou des briques.

La présente contribution se propose de poursuivre ce réexamen de notre grille de lecture du monde de la construction, en s'interrogeant sur la part prise par le chantier lui-même dans la circulation des matériaux. Alors que l'œuvre en cours de construction est envisagée avant tout comme un lieu de consommation, voire d'autoconsommation, les sources médiévales et modernes nous la révèlent aussi comme un lieu de mise en circulation de matériaux neufs ou d'occasion: comme un lieu de marché.

D'objets de dépenses, pierres, bois, briques ou chaux peuvent alors se transformer en source de recettes pour le commanditaire. Que la vente des matériaux soit une source de revenus, nul n'en peut douter mais, dans le cadre de ce volume, je souhaiterais attirer l'attention sur les formes qu'elle pouvait prendre au sein même du chantier, en vue de son financement. Il m'a paru pouvoir distinguer deux types majeurs de mise ou remise en circulation des matériaux sur le chantier, que j'envisagerai successivement. Le premier, que je qualifierai d'indirect, prend la

---

<sup>1</sup> CNRS, Lamop-UMR 8589.

<sup>2</sup> Sur cette question, voir, par exemple, les récents ouvrages: Bernard J.-F., Bernardi Ph. et Esposito D. (dir.), *Il reimpiego in architettura. Recupero, trasformazione, uso*, Rome, École française de Rome – «Sapienza» Università di Roma, 2008 (*Collection de l'École française de Rome – 418*), ou Toubert P. et Moret P. (dir.), *Remploi, citation, plagiat. Conduites et pratiques médiévales (Xe – XIIe siècle)*, Madrid, Casa de Velazquez, 2009 (*Collection de la Casa de Velazquez – 112*).

forme d'une vente du surplus pour en tirer de l'argent, réinvesti dans les travaux; le second, plus direct, consiste à payer certaines prestations «en nature».

## I. LA VENTE DES MATÉRIAUX COMME SOURCE DE REVENUS

En 1345, pour étendre le palais pontifical d'Avignon et créer le futur Palais Neuf de Clément VI, la Chambre apostolique acheta des maisons qu'elle fit détruire. Mais loin de jeter au Rhône l'ensemble de ces décombres, les administrateurs pontificaux ordonnèrent:

- de «porter la terre et les gravats et autres choses inutiles hors desdits emplacements de maisons»;
- de «déposer bien et décevement les pierres fournies par les bâtiments détruits ici même, sur lesdits emplacements»;
- de «poser à part, sur lesdits emplacements, les tuiles, lauses et bois qui proviendront des bâtiments détruits et, au cas où elles ne puissent être vendues ici même, de porter ces tuiles, lauses et bois dans le jardin du pape à Trouillas» [...] <sup>3</sup>.

La simple évocation du tri des matériaux de démolition – fréquente dans nos sources – ne permet pas de présumer de leur destination mais, ici, la mention explicite de la vente montre bien qu'il s'agissait, pour la Chambre apostolique, de remettre en circulation une partie des matériaux des maisons détruites afin d'en tirer de l'argent. Les matériaux d'occasion apparaissent comme un capital qui, immobilisé un temps peut, à l'occasion d'une démolition, circuler à nouveau.

C'est la crainte de voir se perdre ce capital qui poussa, en 1693, les autorités de Briançon à procéder à la mise aux enchères des pierres de leur ancienne église avant que d'engager la construction de la nouvelle:

---

<sup>3</sup> Archivio segreto vaticano (noté ASV): *Collectorie* 497, fol. 1, [...] *et portare terram et bresilhium et alia inutilia extra dictas plateas alibi, in tali loco ubi nulli inferatur dampnum nec possit seu debeat conuertere. Item, promiserunt ponere lapides qui exhibunt de dictis bastimentis diruendis ibidem, in dictis plateis, bene et decenter. Item, tegulas, lausas et fustam, que exierent de dictis bastimentis diruendis, ponent ad partem, in dictis plateis, et, eo casu quo dicti teguli et lause et fusta predicta non possent ibidem vendi, promiserunt ipsos tegulos, lausas et fustam portare in orto sive giardino domini nostri pape de Trolhacio. Item, promiserunt clavos et alia ferramenta antiqua, que exhibunt de dictis bastimentis diruendis recolligere et realiter ac bene et legaliter assignare dicto magistro Johanni de Luperia, recipienti nomine camere domini pape.* Ce contrat notarié partiellement conservé et qui dut être passé en mars 1345 a été édité par Robert André-Michel («Le Palais des Papes d'Avignon. Documents inédits», *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*, 1917, p.3-124, et 1918, p. 3-42) sous une cote erronée, p. 97-98.

«Qu'en conséquence de la démolition qui a esté faicte l'année dernière de l'église parroissielle de ladictte ville et de la maison curiale situés hors de l'enceinte de ladictte ville désirant d'obvier à la perte et dépérissement des pierres qui sont restées dudit démolissement tant de celles qui sont taillées que des brutes dont il en a esté enlevé une partie ladictte année précédente nous avons fait enterrer toutes les pierres taillées que nous avons encores trouvé existantes sur le sol de ladictte église dans un champ inférieur appartenant à la cure dudit Briançon et à l'égard des pierres brutes nous les avons fait assembler et mettre en toises sur ledit sol et estant nécessaire d'en faire la vente pour en éviter la perte et l'enlèvement [...]»<sup>4</sup>.

Les revenus tirés de ce trafic peuvent, *a priori*, paraître dérisoires au regard des sommes investies. On peut toutefois en douter à la lumière de quelques données (malheureusement rares) fournies par les sources écrites. Ainsi, en octobre 1457, la «defarde» des pierres et des bois de l'ancienne cour épiscopale d'Avignon fut-elle cédée contre la coquette somme de 110 florins à des tailleurs de pierre<sup>5</sup>: soit 10% du prix que l'évêque s'engage à verser la même année pour la fabrication et la pose de près de 1000 m<sup>2</sup> de charpente dans son nouveau palais<sup>6</sup>.

En 1770, les rédacteurs du devis de la nouvelle église de Camaret (Vaucluse) jugèrent pour leur part qu'il conviendrait de déduire 2329 livres au titre des «matériaux anciens qui existent en bois, tuiles, pierres de taille, moellons et autres», soit 7,7 % du total de 30251 livres auquel est estimée la construction du nouveau bâtiment<sup>7</sup>. La cession des pièces de bois provenant du démontage de la charpente de la nef de l'église de Gisors, en 1547-1548, représenta près de 3 % du budget annuel de la fabrique<sup>8</sup> et la seule vente des bois, tuiles et ferrailles récupérés sur place fit rentrer plus de 1046 livres dans les caisses de l'Œuvre de la cathédrale de Sienne, entre juillet 1339 et juin 1340<sup>9</sup>.

Certains auteurs ont pu juger que ces opérations étaient d'un intérêt financier limité<sup>10</sup>, d'autant plus que la démolition et le tri ont un coût. Il faut néanmoins

<sup>4</sup> Archives municipales de Briançon (noté AMB): DD 104, avril-novembre 1693. L'église paroissiale avait, comme une grande partie de la ville de Briançon été en partie détruite par les troupes de Victor-Amédée de Savoie au cours de l'été 1692.

<sup>5</sup> Archives départementales de Vaucluse (noté ADV): 3 E 9(1)/1386, fol 315, le 1<sup>er</sup> octobre 1457. Le texte est intitulé *Venditio lapidum et fustium deffarde curie antique episcopalis Avinionis*. Le terme provençal *Defardo* ou *desfardo* désigne selon Frédéric Mistral (*Lou Tresor dóu Felibrige*, Aix-en-Provence, Edisud, [1<sup>re</sup> édition 1879-1886] 1979) une «chose dont on se débarrasse volontiers, des restes de marchandise, un rebut».

<sup>6</sup> ADV: 3 E 9(1)/1386, fol 276v, le 1<sup>er</sup> juillet 1457.

<sup>7</sup> Bibl. mun. d'Avignon: ms 3886, 1 octobre 1770.

<sup>8</sup> Hamon E., *Un chantier flamboyant et son rayonnement: Gisors et les églises du Vexin français*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté et Société des Antiquaires de Normandie, 2008, p. 227.

<sup>9</sup> Giorgi A. et Moscadelli S., *Costruire una cattedrale. L'Opera di Santa Maria di Siena tra XII e XIV secolo*, Munich, Deutscher Kunstverlag, 2005 (*Die Kirchen von Siena, Beiheft 3*), p. 196.

<sup>10</sup> Rigaudière A., «Le financement des fortifications urbaines en France du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle à la fin du XV<sup>e</sup> siècle», *Revue historique*, 273/1, 1985, p. 19-95, p. 28.

prendre en compte le fait qu'une telle revente offrait aussi l'avantage, non négligeable, de permettre l'évacuation à moindre frais (puisqu'il est pris en charge la plupart du temps par l'acheteur) des déblais occasionnés par les démolitions.

Les contemporains les jugèrent pour leur part suffisamment importants pour leur consacrer parfois une rubrique spécifique dans leurs registres de comptes. Les revenus de la vente des matériaux vieux et inutiles entrent ainsi dans les recettes de chantiers comme celui de la cathédrale de Palma de Majorque, au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>, celui du château pontifical de Pont-de-Sorgues (Vaucluse)<sup>12</sup>, en 1323, ou ceux des remparts de Rodez, de Tours et de Rennes<sup>13</sup>. L'autorisation donnée à l'Œuvre de Santa Maria del Fiore de Florence de vendre les matériaux provenant des démolitions s'accompagna de même, en 1431, de l'obligation expresse d'inscrire cet argent (*pecunia*) dans les recettes de l'Œuvre, afin de financer la campagne de démolition des structures préexistantes et le dégagement de l'emplacement du nouveau bâtiment (*et pecunia ponatur ad introitum Opere pro dando et solvendo magistris et manovalibus Opere qui destruxerunt dictos sportos et disgombraverunt.*)<sup>14</sup>

C'est sous la catégorie plus large des matériaux inutiles à la fabrique que, dans son étude sur le chantier de la cathédrale de Palma, Joan Domenge range les matériaux récupérés<sup>15</sup>. Et il faut prendre garde, dans un mouvement de balancier un peu trop fort, de ne pas négliger la vente ou revente de matériaux neufs à laquelle pouvait se livrer certains gestionnaires d'œuvres. Le recours généralisé à la commande et la crainte (justifiée) de la pénurie poussait la plupart des commanditaires à faire ce que les textes désignent comme des provisions ou la «garnison»<sup>16</sup> qui, dans certains cas, pouvaient s'avérer inutiles ou pouvaient tout au moins être cédées à des tiers, rapportant ainsi un peu d'argent et permettant aussi (bien que cela ne soit pas explicite) d'entretenir certaines bonnes relations.

Le compte de la cathédrale de Majorque mentionne à ce titre (avril 1393)<sup>17</sup> la cession à un particulier, contre 4 sous, d'un peu de mortier et d'une pierre «qui

<sup>11</sup> Domenge J., *L'obra de la seu. El procés de construcció de la catedral de Mallorca en el tres-cents*, Palma, Institut d'Estudis Baleàrics 1997, p. 83.

<sup>12</sup> Theis V., *Le gouvernement pontifical du Comtat Venaissin (v. 1270-v. 1350)*, Thèse de doctorat d'Histoire, Université Lyon II, 2005, 3 vol., p. 647.

<sup>13</sup> Rigaudière A., *Op. cit.*, p. 27-28.

<sup>14</sup> Archivio del Opera di Santa Maria di Fiore: II 2 1, fol 146. Pour l'édition de ces archives voir le site [www.operaduomo.firenze.it/cupola/](http://www.operaduomo.firenze.it/cupola/).

<sup>15</sup> Domenge J., *Op. cit.*

<sup>16</sup> Voir, par exemple, Beck P., «Un chantier de construction en Châtillonnais à la fin du 14<sup>e</sup> siècle – Aisey-sur-Seine (Côte-d'Or), 1389-1391», *Annales de Bourgogne*, t. 65, 1993, p. 85-103, (p. 87), ou dans les comptes du XIII<sup>e</sup> siècle, conservés pour la commanderie de Saint-Denis: *Pro tegula pro garnitione empta*, Wyss M. (dir.), *Atlas historique de Saint-Denis. Des origines au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1996 (*Documents d'Archéologie française*, 59), p. 148.

<sup>17</sup> Domenge J., *Op. cit.*, p. 309.

*no feya fretura a la hobra*». Examinant les comptes de la fabrique de l'église de Gisors autour de 1500, Etienne Hamon conclut, pour sa part, que «tout ce que possédait l'église était vendable, à commencer par ce qui provenait du chantier de construction» et de souligner que la fabrique «revendit même, en 1499 de la chaux à la chauxfournière qui la lui avait livrée quelques mois auparavant»<sup>18</sup>.

Les grandes fabriques ont pu, alors jouer un rôle dans la redistribution des matériaux de construction. Les moyens importants dont elles disposaient les plaçaient dans une position de force face aux producteurs. Le cas du Dôme de Milan en fournit une belle illustration. Imposant leurs conditions aux carriers de Candoglia, les administrateurs de la fabriques procédèrent à des investissements considérables pour aménager les voies navigables entre les carrières et leur ville, s'assurant le monopole de l'extraction du marbre au point de pouvoir se vanter, en 1391, d'être à même de fournir le marbre pour quatre églises comme la cathédrale de Milan. C'est alors tout naturellement que, comme le note Patrick Boucheron, «nombreux sont les responsables de chantier qui (au XVe siècle) s'adressent à la Fabrique pour leurs livraisons de marbre»<sup>19</sup>.

Le rôle d'intermédiaires ou d'entrepreneurs joué par les grandes fabriques dans la fourniture des matériaux de construction demeure encore à étudier. On peut présumer que l'existence d'une structure de ce type dans une ville changeait les données du problème de l'approvisionnement. Certes la cathédrale ou le château étaient de grands dévoreurs de matériaux, mais ils pouvaient également, pour satisfaire leurs besoins, participer à mise en place de véritables moyens de production et d'approvisionnement, dont les autres chantiers profitaient par ricochet.

## II. LES MATÉRIAUX COMME MOYENS DE PAIEMENT

Venons-en à présent à l'utilisation des matériaux de construction comme moyen de paiement des travaux eux-mêmes. Les travaux de couverture d'une chapelle de la ville de Cavillon, commandés en 1514 par un chanoine de cette ville, doivent ainsi être réglés au maçon sous la forme de 4 charges de blé et 6 mesures (*scandalh*) de chaux<sup>20</sup>. Un autre acte notarié met, lui, en scène un marchand du village de Cucuron (Vaucluse) qui, en 1529, s'engage à verser à un charpentier, en paiement du coffre que ce dernier doit lui confectionner, un millier de clous<sup>21</sup>. Mais il faut bien constater que ce type de mention s'avère très rare dans la documentation conservée.

<sup>18</sup> Hamon E., *Op. cit.*, p. 184.

<sup>19</sup> Boucheron P., *Le pouvoir de bâtir. Urbanisme et politique édilitaire à Milan (XIVe-XVe siècles)*, Rome, École française de Rome, 1998 (*Coll. de l'École française de Rome*, 239), p. 478

<sup>20</sup> ADV: 3 E 32/129, fol 122, le 29 octobre 1514.

<sup>21</sup> ADV: 3 E 36/179, fol 412, le 25 août 1529.

Il n'est pas impossible qu'une partie des prix fixés en numéraire ait finalement été versée en nature mais nous en sommes réduits dans ce domaine, il faut bien le reconnaître, à émettre des hypothèses.

La cession par le commanditaire d'une partie des matériaux dont il dispose «en garnison» est, en revanche, beaucoup plus fréquemment inscrite dans les contrats. Une convention avignonnaise de 1447 illustre bien cette pratique. Le 9 janvier 1447, Antoine *Agulhati*, notaire de la cour épiscopale d'Avignon, demanda ainsi au tailleur de pierre Jean *Francisci* de procéder à diverses réparations dans sa maison. Il s'agissait d'y aménager une porte de boutique, de refaire un angle de la bâtisse avec une partie du mur de façade. Le notaire s'engagea à fournir tous les matériaux «nécessaires et opportuns à cela» et à verser à l'ouvrier 15 florins pour le prix de son intervention<sup>22</sup>.

Si l'acte en était resté là nous serions dans un cas de figure des plus simples: celui d'un échange de service contre de l'argent. Les parties firent cependant ajouter une clause particulière:

«Item, que le maître Jean (*Francisci*, le tailleur de pierre) soit tenu et doive recevoir, en déduction et pour salaire, les pierres restantes une fois la construction faite et la maison réparée, pour le prix dû de 5 florins, au cas où elles [les pierres] s'élèveraient à une telle somme»<sup>23</sup>.

Le mécanisme est alors bien lisible et mérite d'être examiné en détail. À en juger par les éléments fournis dans ce contrat, le commanditaire dispose d'un lot de pierres – et peut-être d'autres matériaux – dont il entend se servir pour réparer sa maison. Le volume de pierres dont il dispose est, à son avis, supérieur à celui qui sera nécessaire pour les travaux. Plutôt que de se retrouver (encore?) avec un tas de pierres encombrant, il cède ces dernières à l'artisan à charge de défalquer pour cela 5 florins des 15 florins dus.

Si aucun prix unitaire n'ait mentionné, la référence à une évaluation (par une tierce personne? d'un commun accord?) du lot est claire avec la mention «au cas où elles s'élèveraient à une telle somme» (*casu quo ad tantam summam ascendant*). Notons, enfin, que près d'un tiers du prix de l'intervention du tailleur de pierre peut être réglé par ce moyen.

Il est possible d'objecter que rien ne permet de dire qu'il ne s'agit pas, alors, de matériaux de récupération. Certes, pour la pierre, en l'absence des qualificatifs de neuves ou vieilles, le doute peut demeurer. Il n'en va cependant pas de même avec la chaux, réutilisable sous forme de gravats mais pas en tant que telle. Or les contrats notariés provençaux font à de multiples reprises mention de paiements en chaux:

<sup>22</sup> ADV: 3 E 9(1)/1872, fol 18v. Le 9 janvier 1447.

<sup>23</sup> *Ibidem*, (...) *quod idem magister Johannes [Francisci] teneatur et debeat recipere, in diminutionem et salarii, lapides restantes, facto edificio et reparata domo, pretio debito V florenorum, casu quo ad tantam summam ascendant.*

- En 1516, à Aix, la construction d'un mur est ainsi évaluée à 17 florins «avec la chaux et le sable se trouvant devant l'église Saint-Antoine» (*unacum calce et arene existente ante ecclesiam Sancti Anthonii*)<sup>24</sup>;
- En 1519, divers aménagements faits à une maison de Pertuis (Vaucluse) sont payables au prix de 76 florins et de «toute la chaux qui à présent se trouve dans la boutique de la maison» (*omnem calcem que nunc est in appotheca dicte domus*)<sup>25</sup>.

Inutile d'y insister, il paraît clair qu'une partie des matériaux cédés provient de réserves de matériaux neufs dont disposent les particuliers. Leur propriétaire trouve, au moment du chantier, à les rentabiliser en les vendant ou plutôt en les troquant contre un service.

Il en va de même, au fond, avec les matériaux récupérés comme en 1508, à Aix, quand le maçon chargé de la construction d'une cave doit recevoir pour sa peine 33 florins et «toutes les pièces de bois qui se trouvent dans le plancher actuel» (*omnes fustes que reperientur in solerio nunc existente*)<sup>26</sup>.

La cession d'une partie des matériaux récupérables à l'artisan en charge des travaux est une clause récurrente des contrats de construction<sup>27</sup>. Voir dans ces petits arrangements la marque d'une construction médiocre ou d'un petit chantier est probablement une erreur.

En 1365, par exemple, la cession des pierres extraites des tranchées de fondation d'un nouveau bâtiment au Palais des Papes d'Avignon ne rapporta aucune somme à la Chambre apostolique mais lui permit de ne rien verser, en contrepartie, pour 62 cannes (carrées) de mur nouvellement construit, c'est-à-dire pas moins de 248 mètres carrés<sup>28</sup>.

De même, le prix-fait de réfection du château royal de Peyrolles (Bouches-du-Rhône), en 1541, précise-il: «Item sera tenu led. prisfachier de fere led. couvert a ses propres coust et despens ormys les tuilles que le Roy fornyra et prendre en deduction de son pris les boys que sont de present a Peyrolles en nombre de neuf pieces de redon pour ce qu'ilz vaudront raisonnablement»<sup>29</sup>.

Tous les textes ne sont pas aussi explicites mais on peut supposer que dans bien des cas la remise des matériaux de démolition (la *defarde*) au constructeur ait été compensée implicitement d'une forme de ristourne sur le prix du service – ne serait-ce que par la prise en charge «gracieuse» de l'enlèvement de ces décombres.

<sup>24</sup> Archives départementales des Bouches-du-Rhône (noté ADBRh): 308 E 762, fol 230, le 22 juillet 1516.

<sup>25</sup> ADV: 3 E 56/503, fol 3, le 30 décembre 1520 (n. st.).

<sup>26</sup> ADBRh: 309 E 277, fol 15v, le 4 février 1508.

<sup>27</sup> Boato A., *Costruire «alla moderna». Materiali e tecniche a Genova tra XV e XVI secolo*, Florence, 2005 (*Biblioteca di Archeologia dell'architettura*, 4), p. 31-32.

<sup>28</sup> ASV: *Camera apostolica Introitus et exitus* 311, fol 86v.

<sup>29</sup> ADBRh: B 1450, fol. 359.

L'ampleur de ce trafic demeure toutefois difficilement appréciable. Le fait que la question de la récupération des matériaux de démolition soit clairement évoquée dans près d'un contrat sur trois, en Provence, laisse néanmoins entendre que les masses de matériaux remises sur le marché par ce biais n'avaient rien de négligeable.

## CONCLUSIONS

Le chantier avait, on le voit, un rôle complexe dans la circulation des matériaux. Il était bien sûr avant tout – il ne s'agit pas de le nier – un consommateur, mais cet aspect a un peu éclipsé tous les autres. Car le chantier pouvait être également un lieu (ou un moyen) de redistribution des matériaux. La contribution des grandes fabriques à la dynamisation, par ce biais, de tout un secteur d'activité est, à mon sens, encore à étudier. Le chantier était aussi un lieu de remise en circulation des matériaux à travers la récupération. L'attention portée, y compris par les fabriques les plus prestigieuses, à la mise en valeur des restes, montre que nous sommes là en présence d'un phénomène qui n'a rien à voir avec la pauvreté et le manque de moyens, mais bien d'une pratique socialement répandue, générale.

Je voudrais conclure mon propos par trois réflexions que me semble inspirer l'emploi des matériaux comme moyen de paiement du chantier. En premier lieu – au-delà de la remise en cause d'une vision de la construction comme une forme de pétrification des richesses ou de fossoyeur de l'économie<sup>30</sup> – le rôle des chantiers dans la redistribution et la remise en circulation des matériaux me paraît replacer à juste titre le chantier au cœur de la vie de la société et non dans cette marge où l'histoire de la construction a souvent été confinée en raison, notamment, du caractère démesuré (monumental) qu'elle a pu avoir parfois. Il me semble important d'insister sur l'inclusion des activités constructrices dans le quotidien d'une société – de ne pas considérer le chantier comme un vase clos mais comme interagissant sur son environnement.

Le second point que je relèverai est le rôle qu'ont pu tenir les artisans dans le commerce des matériaux. Il y a le cas des artisans-producteurs qui, à l'exemple de certains maçons, investissaient dans des carrières et s'enrichissaient pas ce moyen<sup>31</sup>. Mais, en deçà, les quelques mentions présentées pointent une forme plus occulte du

<sup>30</sup> Il faut ici renvoyer à la polémique soulevée par l'article de Robert Sabatino Lopez, «Économie et architecture médiévale», *Annales d'histoire économique et sociale*, oct.-déc. 1952, p. 433-438, et à la réponse qu'y apporta Jean-Louis Biget, «Recherches sur le financement des cathédrales du Midi au XIIIe siècle», *Cahiers de Fanjeaux*, 9, *La naissance et l'essor du gothique méridional au XIIIe siècle*, Toulouse, 1974, p. 127-164.

<sup>31</sup> C'est, par exemple, ce que l'on observe dans la biographie que John H. Harvey a consacrée à l'architecte anglais Henry Yevele (*Henry Yevele c. 1320 to 1400. The life of an English Architect*, Londres, B.T. Batsford, 1944).

trafic, cachée le plus souvent sous la mention de l'obligation pour le constructeur de fournir tous les matériaux nécessaires. Ces matériaux, d'où provenaient-ils? On peut, on le voit, supposer qu'une partie au moins était issue d'échanges ou d'arrangements faits sur les chantiers; les lots de pierres, de bois ou de tuiles passant d'un bâtiment à l'autre sans laisser beaucoup de traces.

Enfin, dans le prolongement des remarques précédentes, je voudrais finir sur la question de l'importance du troc. La circulation étudiée repose en grande partie sur cette pratique. En ce sens, le chantier me paraît témoigner de son ample diffusion et attire l'attention sur un phénomène s'imposant comme une évidence mais qui se trouve disqualifié dans les études historiques.

## BIBLIOGRAPHIE

- André-Michel R., «Le Palais des Papes d'Avignon. Documents inédits», *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*, 1917, p.3-124, et 1918, p. 3-42.
- Beck P., «Un chantier de construction en Châtillonnais à la fin du 14<sup>e</sup> siècle – Aisey-sur-Seine (Côte-d'Or), 1389-1391», *Annales de Bourgogne*, t. 65, 1993, p. 85-103.
- Bernard J.-F., Bernardi Ph. et Esposito D. (dir.), *Il reimpiego in architettura. Recupero, trasformazione, uso*, Rome, École française de Rome – «Sapienza» Università di Roma, 2008 (*Collection de l'École française de Rome – 418*).
- Biget J.-L., «Recherches sur le financement des cathédrales du Midi au XIII<sup>e</sup> siècle», *Cahiers de Fanjeaux*, 9, *La naissance et l'essor du gothique méridional au XIII<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, 1974, p. 127-164.
- Boato A., *Costruire «alla moderna». Materiali e tecniche a Genova tra XV e XVI secolo*, Florence, 2005 (*Biblioteca di Archeologia dell'architettura*, 4).
- Boucheron P., *Le pouvoir de bâtir. Urbanisme et politique éditiale à Milan (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Rome, École française de Rome, 1998 (*Coll. de l'École française de Rome*, 239).
- Domenge J., *Lobra de la seu. El procés de construcció de la catedral de Mallorca en el tres-cents*, Palma, Institut d'Estudis Baleàrics 1997.
- Giorgi A. et Moscadelli S., *Costruire una cattedrale. L'Opera di Santa Maria di Siena tra XII e XIV secolo*, Munich, Deutscher Kunstverlag, 2005 (*Die Kirchen von Siena, Beiheft 3*).
- Hamon E., *Un chantier flamboyant et son rayonnement: Gisors et les églises du Vexin français*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté et Société des Antiquaires de Normandie, 2008.
- Harvey J. H., *Henry Yevele c. 1320 to 1400. The life of an English Architect*, Londres, B.T. Batsford, 1944.
- Lopez R. S., «Économie et architecture médiévale», *Annales d'histoire économique et sociale*, oct.-déc. 1952, p. 433-438.
- Rigaudière A., «Le financement des fortifications urbaines en France du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle à la fin du XV<sup>e</sup> siècle», *Revue historique*, 273/1, 1985, p. 19-95.
- Theis V., *Le gouvernement pontifical du Comtat Venaissin (v. 1270-v. 1350)*, Thèse de doctorat d'Histoire, Université Lyon II, 2005, 3 vol.
- Toubert P. et Moret P. (dir.), *Remploi, citation, plagiat. Conduites et pratiques médiévales (X<sup>e</sup> – XII<sup>e</sup> siècle)*, Madrid, Casa de Velazquez, 2009 (*Collection de la Casa de Velazquez – 112*).
- Wyss M. (dir.), *Atlas historique de Saint-Denis. Des origines au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1996 (*Documents d'Archéologie française*, 59).

**RÉSUMÉ:** Le chantier était assurément un lieu de consommation vers lequel convergeaient hommes et matériaux. Peut-on pour autant le réduire à cette figure d'ogre insatiable? Partant des traces laissées dans les sources écrites médiévales et modernes par la vente des décombres ou la commercialisation des fournitures inutilisées, la présente contribution entend proposer quelques éléments de réflexion sur la part prise par les chantiers dans la circulation des matériaux et plus particulièrement sur leur rôle dans la mise en circulation de matériaux neufs ou d'occasion. Avec la vente du surplus des matériaux produits pour et par le chantier ou l'usage du paiement «en nature» ce sont quelques unes des pratiques contribuant à inscrire le chantier dans le quotidien de la société de son temps que cet article entend mettre en évidence.

**Mots-clés:** chantiers médiévaux; matériaux de construction; réutilisation et recyclage des matériaux; marche des matériaux de construction.

**RESUMO:** Os estaleiros de construção medievais foram certamente um local de consumo, para o qual convergiam homens e materiais. Devemos, no entanto, reduzir o estaleiro a essa figura dum ogre insaciável? Partindo dos vestígios conservados nas fontes escritas medievais e modernas, relativos à venda de escombros, ou à comercialização de materiais inutilizados, este trabalho pretende propor alguns elementos de reflexão sobre o papel desempenhado pelos estaleiros na circulação de materiais e, em particular, sobre o seu papel na circulação de materiais novos ou usados. A venda dos excedentes de materiais produzidos para e pelo estaleiro, ou a utilização desses materiais para efetuar pagamentos “em espécie”, constituíam algumas das práticas que contribuíam para inscrever o estaleiro de construção no quotidiano da sociedade do seu tempo, realidade que este artigo pretende evidenciar.

**Palavras-chave:** estaleiros de construção medievais; materiais de construção; reutilização e reciclagem de materiais; mercado de materiais de construção.